



Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

Provisoire

8422^e séance

Jeudi 13 décembre 2018, à 15 heures
New York

Président : M. Adom. (Côte d'Ivoire)

Membres :

Bolivie (État plurinational de)	M. Llorentty Solíz
Chine	M. Ma Zhaoxu
États-Unis d'Amérique	M. Cohen
Éthiopie	M. Amde
Fédération de Russie	M. Nebenzia
France	M. Delattre
Guinée équatoriale	M. Ndong Mba
Kazakhstan	M. Umarov
Koweït	M. Alotaibi
Pays-Bas	M. Blok
Pérou	M. Meza-Cuadra
Pologne	M ^{me} Wronecka
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M ^{me} Pierce
Suède	M. Skoog

Ordre du jour

La situation en République centrafricaine

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en République centrafricaine

Le Président : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite la représentante de la République centrafricaine à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2018/1016, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par la France.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Bolivie (État plurinational de), Côte d'Ivoire, Guinée équatoriale, Éthiopie, France, Kazakhstan, Koweït, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Suède, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Votent contre :

Néant

S'abstiennent :

Chine, Fédération de Russie

Le Président : Le résultat du vote est le suivant : 13 voix pour, zéro contre et 2 abstentions. Le projet de résolution est adopté en tant que résolution 2448 (2018).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Delattre (France) : La France salue l'adoption de la résolution 2448 (2018) renouvelant pour un an le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA). Dans un contexte marqué par la persistance de violences graves commises par les groupes armés, comme en témoigne malheureusement la situation actuelle à Alindao, et avec un lourd tribut payé par les populations civiles, les personnels humanitaires et les Casques bleus, il était indispensable que le Conseil

de sécurité puisse réaffirmer son soutien à la MINUSCA et aux autorités centrafricaines.

Pour favoriser le consensus, nous avons recherché sans relâche, dans le cadre de consultations approfondies et dans le respect, bien sûr, des positions de chacun, l'équilibre le plus fin entre les différentes positions qui se sont exprimées lors des négociations. L'ensemble des membres du Conseil ont activement pris part à ces négociations et exprimé leurs positions, parfois divergentes et que nous n'avons ménagé aucun effort pour concilier.

Dans ce contexte, nous appelons solennellement chacun à mettre en œuvre activement et de bonne foi cette résolution en mettant l'intérêt du peuple centrafricain avant nos intérêts nationaux. L'action en faveur de la République centrafricaine ne peut passer ni par une approche solitaire et exclusive, ni par des méthodes qui méconnaissent les solutions apportées par nos partenaires africains eux-mêmes, au premier rang desquels l'Union africaine, ni par des initiatives qui remettent en cause les décisions du Conseil de sécurité.

Pour revenir à ce qui devrait être le cœur de nos préoccupations communes, à savoir le mandat de la MINUSCA, je souhaiterais souligner ici trois points concernant la résolution importante que nous venons d'adopter.

Cette résolution maintient tout d'abord le format et le mandat robuste de la MINUSCA. C'est un point essentiel. La MINUSCA, qui opère dans un environnement difficile, a en effet démontré à plusieurs reprises qu'elle pouvait agir de façon proactive et robuste, quand cela était nécessaire, pour protéger les populations civiles, notamment les populations les plus vulnérables que sont les femmes et les enfants, contre la menace des groupes armés. À présent que la MINUSCA a atteint sa pleine capacité opérationnelle avec l'arrivée des derniers contingents issus de la hausse du plafond de troupes autorisée l'année dernière, nous espérons que la MINUSCA pourra poursuivre les efforts entrepris afin d'accroître sa mobilité et d'améliorer sa performance opérationnelle. Il importera également d'approfondir le travail déjà engagé pour prévenir les cas d'exploitation et d'abus sexuels et s'assurer qu'ils ne restent pas impunis. Qu'il me soit permis de rappeler ici l'importance de la Cour pénale spéciale et de la coopération avec la Cour pénale internationale.

Cette résolution, et c'est mon deuxième point, renforce également, conformément aux recommandations

du Secrétaire général, le rôle de soutien de la MINUSCA au processus politique en République centrafricaine conduit sous l'égide de l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine. C'est là aussi un point absolument fondamental. L'Initiative africaine est le seul processus de dialogue direct et inclusif entre le Gouvernement centrafricain et les groupes armés, dialogue duquel peut émerger un accord de paix global.

Dans ce contexte, nous saluons la décision prise par l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine d'intégrer la MINUSCA à l'Initiative africaine et d'intégrer le Représentant spécial dans le Panel de facilitateurs. Nous nous félicitons également de la décision de soutenir l'Initiative africaine par un Envoyé spécial conjoint ONU-Union africaine, et soulignons l'importance que la nomination intervienne rapidement dans cette période cruciale pour faire avancer le processus de paix et de réconciliation. Au titre de cette résolution, la MINUSCA pourra également renforcer son appui fonctionnel et son rôle en matière de médiation en faveur de l'Initiative africaine, en complément de l'appui déjà engagé dans les domaines techniques, logistiques et en matière de sécurité. Son rôle de coordinateur de l'appui international à l'Initiative africaine sera également renforcé.

Enfin, c'est mon troisième point, cette résolution autorise un soutien supplémentaire de la MINUSCA aux autorités centrafricaines pour l'extension de l'autorité de l'État sur le territoire centrafricain. Je pense en particulier au soutien logistique, quoique limité, que la MINUSCA pourra fournir aux Forces armées centrafricaines (FACA) formées ou certifiées par la mission militaire de formation de l'Union européenne en République centrafricaine (EUTM RCA), mais aussi aux forces de sécurité intérieure, pour leur permettre de se redéployer progressivement sur le territoire centrafricain et de conduire des opérations conjointes afin d'assurer la sécurité des populations locales. Les négociations sur ce point ont été difficiles, c'est un fait, et les attentes ne doivent pas être irréalistes. La MINUSCA travaille déjà actuellement avec les FACA formées ou certifiées par EUTM-RCA. Elle pourra donc continuer de le faire, en y ajoutant un soutien logistique, dans la mesure de ses moyens et en fonction de ses zones de déploiement.

La France connaît l'engagement et le sacrifice de la MINUSCA et de ses personnels civils, policiers et militaires en faveur de la paix en République centrafricaine et elle continuera fermement de la

soutenir – en République centrafricaine mais aussi ici, à New York. La France continuera également d'apporter son plein soutien au Président Touadera et au peuple centrafricain, qui a trop longtemps souffert de la crise. Je le répète encore une fois : c'est le soutien au peuple centrafricain qui guide la France et qui doit orienter l'action et l'engagement de chacun des membres du Conseil.

Le Président : Je voudrais saluer, et remercier d'être encore parmi nous cet après-midi, le Ministre des affaires étrangères des Pays-Bas, S. E. M. Stephanus Blok, et je lui donne la parole.

M. Blok (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : À l'heure où nous sommes réunis dans cette salle cet après-midi, plus de la moitié de la population centrafricaine est en train de fuir la violence qui sévit actuellement dans le pays. Les attaques contre les civils, les soldats de la paix et les travailleurs humanitaires se poursuivent, malgré le processus de paix dirigé par l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine. Il est clair que la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) a un rôle vital à jouer pour appuyer et protéger la population de la République centrafricaine. C'est pourquoi nous remercions la France de ses efforts et de son leadership pour faciliter les délibérations au sujet du mandat de la MINUSCA, en s'efforçant de trouver un compromis entre tous les membres du Conseil.

Le Royaume des Pays-Bas se félicite que ledit mandat ait été prorogé pour une période d'un an. Nous accueillons favorablement le fait que le rôle de la Mission dans le processus politique et le mandat de protection des civils ont été considérablement renforcés par rapport au mandat de l'an dernier. Nous sommes également satisfaits que la MINUSCA se soit vu attribuer une nouvelle tâche, celle de fournir un appui logistique limité aux forces armées du pays qui ont été formées par la mission militaire de formation de l'Union européenne en République centrafricaine, laquelle est essentielle pour renforcer l'autorité de l'État. La MINUSCA joue également un rôle important dans la coordination des initiatives internationales liées à la réforme du secteur de la sécurité, qui doivent être entreprises de manière transparente et cohérente. Pour toutes ces raisons, nous regrettons que le mandat n'ait pas été adopté à l'unanimité. Nous exhortons tous les membres à œuvrer au rétablissement de l'unité du Conseil s'agissant d'appuyer le peuple centrafricain.

M. Cohen (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis appuient résolument la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) et sont heureux d'avoir voté pour la prorogation de son mandat. Nous signalons que le Conseil et la MINUSCA auront du mal à aider le Gouvernement de la République centrafricaine à faire la paix avec les groupes armés, à rétablir l'autorité du Gouvernement sur l'ensemble de son territoire et à jeter les bases de la paix et de la prospérité pour tous les citoyens de la République centrafricaine si l'unité, la transparence et la coordination ne sont pas totales entre les principaux acteurs, notamment l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC).

Nous sommes profondément préoccupés par la violence à Bangui, Bambari et Alindao, et pensons que les combats et les actions menées contre les civils illustrent à quel point il importe de veiller à ce que les autorités centrafricaines se coordonnent avec la MINUSCA avant de redéployer les forces de sécurité, comme l'autorise le présent mandat. Nous nous inquiétons de la possibilité que l'armée centrafricaine se déplace vers des zones qui n'ont pas fait l'objet d'un accord préalable avec l'ONU. Nous entendons continuer de demander avec insistance la mise en place d'un protocole national d'inspection de tous les dons d'armes au Gouvernement centrafricain. Nous saluons tous les donateurs qui fournissent cette assistance, et tenons à réaffirmer notre volonté d'atteindre les normes de transparence les plus élevées possibles en ce qui concerne la coordination avec le Gouvernement et les autres partenaires en matière d'assistance, de formation et de dons militaires. Dans certains cas, il est difficile de faire la distinction entre les activités qui représentent l'aide publique d'un gouvernement et celles qui représentent des activités commerciales privées, sans rapport avec la coordination des donateurs.

Fournir une assistance au Gouvernement de la République centrafricaine ne relève pas d'une compétition. Aider un des pays les plus pauvres au monde à sortir de plus de 10 années de conflit pour rechercher la paix et le développement ne laisse aucune place à la jalousie. Nous devons coordonner étroitement nos efforts pour faire en sorte que notre assistance combinée et les activités connexes contribuent à la réalisation des objectifs du Conseil de sécurité à l'appui de l'intégrité territoriale de la République centrafricaine.

Comme l'autorise le présent mandat, nous invitons à accélérer le rythme des progrès s'agissant de l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, et nous encourageons tous les États Membres à privilégier la transparence et une coopération totale avec le Gouvernement centrafricain, l'Union africaine, la CEEAC et la MINUSCA, à l'appui d'un règlement politique de la violence.

Enfin, nous notons que la résolution 2448 (2018) contient des références à la Cour pénale internationale (CPI) et, à cet égard, nous souhaitons rappeler la politique des États-Unis s'agissant de la CPI, telle qu'annoncée par la Maison Blanche le 10 septembre. Plus précisément, les États-Unis réitèrent leur opposition de principe, et qui est loin d'être nouvelle, à une quelconque application de la compétence de la CPI sur les ressortissants d'États qui ne sont pas parties au Statut de Rome, notamment les États-Unis et Israël, sans saisine du Conseil de sécurité ou le consentement des États en question. Nous tenons également à réitérer nos préoccupations fondamentales graves au sujet de l'enquête que se propose de réaliser la Procureure de la CPI sur le personnel des États-Unis dans le contexte du conflit en Afghanistan. Comme le rappelle la résolution d'aujourd'hui, la République centrafricaine est un État partie au Statut de Rome et elle a consenti à ce que la CPI exerce sa compétence sur son territoire. Les États-Unis demeurent un chef de file de la lutte contre l'impunité et continuent d'appuyer la justice et l'application du principe de responsabilité pour les crimes internationaux, notamment les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et le génocide. Nous respectons la décision des pays qui ont choisi de rejoindre la CPI, et nous comptons en retour que notre décision de ne pas la rejoindre et de ne pas placer nos citoyens sous la juridiction de la Cour sera également respectée.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Russie s'est trouvée dans l'impossibilité d'appuyer la résolution 2448 (2018), proposée par nos collègues français, qui proroge le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine. Nous nous sommes abstenus non pas parce que nous n'appuyons pas la Mission ou que nous n'approuvons pas un quelconque des éléments qui la concernent. Au contraire, nous lui sommes reconnaissants de ses activités et nous remercions ses soldats de la paix de leur dévouement. Si nous nous sommes abstenus, c'est à cause de la manière dont le texte a été élaboré, en particulier dans les étapes ultimes, et cela nous amène à nous interroger

à nouveau sur les véritables raisons du comportement des auteurs de la résolution, qui, contrairement à nous, semblent continuer à mener un jeu à somme nulle en Afrique. De plus, en arrière-plan de tout cela, nous décelons une attitude qui persiste depuis des décennies face à l'indépendance que les pays africains ont acquise en luttant pour leur libération nationale, attitude qui considère leurs terres comme une sorte de patrimoine ou de chasse gardée, dans un cercle vicieux où la relation de métropole à colonie persiste encore aujourd'hui.

Tout au long des cycles de consultations au niveau des experts, nous avons demandé que nos préoccupations soient entendues, que le texte tienne compte d'un certain nombre de questions de principe visant principalement à accroître la transparence des échanges avec les partenaires internationaux de Bangui, ce que les délégations occidentales demandent constamment, et à prendre acte du rôle important que jouent les acteurs régionaux dans le processus de règlement de la situation en République centrafricaine. Malheureusement, une fois de plus, notre désir de travailler dans le respect mutuel au sein du Conseil a été désavoué. Les arguments que nous avons présentés durant l'élaboration de la résolution ont été ignorés. De plus, nous constatons dans le contenu de la résolution que les rédacteurs ont clairement outrepassé leurs attributions en voulant imposer un programme national ou refléter les priorités de leurs partenaires les plus proches. Aucun effort ou presque n'a été fait pour trouver des compromis ou parvenir à un consensus. Les solutions dites de compromis qu'on nous a proposées ne tenaient aucun compte de nos demandes légitimes, et on nous a dit que les rédacteurs ne pouvaient pas aller plus loin, qu'ils avaient atteint le maximum. Ce que je voudrais savoir, c'est qui décide où est le maximum. Leur maximum n'atteint même pas notre minimum. Concrètement, on nous a mis devant un fait accompli et – et ce n'est pas la première fois – on nous a dit que c'était à prendre ou à laisser, et que nous devions accepter les choses telles quelles, dans l'intérêt de préserver l'unité du Conseil de sécurité.

Ce n'est pas la première fois que nous nous heurtons à ce genre d'attitude au Conseil, ni que nous disons qu'il est temps que cette culture du dialogue, ou plutôt d'absence de dialogue, prenne fin. La manière dont le projet a été convenu a souligné une nouvelle fois à quel point il importe de modifier le système actuel de rédaction des textes pour diverses questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, car il a été usurpé par la troïka occidentale.

Les auteurs du document ont tout bonnement refusé de tenir compte de plusieurs de nos préoccupations politiques de principe. En conséquence, des éléments importants n'ont pas été pris en compte dans la résolution, notamment les initiatives de paix qui vont dans le sens de l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine et qui contribuent à sa mise en œuvre. Nous n'avons pas non plus entendu d'arguments clairs et convaincants expliquant pourquoi la délégation française a rejeté catégoriquement les libellés que nous avons proposés, qui, soit dit en passant, avaient un caractère très général. Toutefois, nous nous souvenons bien que, le 14 novembre, lorsque le Conseil n'est pas parvenu à un consensus sur un projet de résolution, celui-ci a été immédiatement retiré à la demande d'une délégation. Pour une raison ou une autre, la délégation française n'a pas adopté une approche aussi prudente en ce qui concerne notre position.

La suggestion selon laquelle la réunion tenue à Khartoum – qui a permis, pour la première fois depuis longtemps, de rassembler les principaux groupes d'opposition en République centrafricaine autour d'une même table – n'allait pas dans le sens de l'Initiative africaine, est tout à fait erronée. Nous avons déjà entendu les mêmes excuses en 2015, lorsque la France s'est opposée à des efforts de paix similaires en rejetant l'accord conclu à Nairobi entre les principaux groupes d'opposition de la République centrafricaine dirigés par François Bozizé et Michel Djotodia, sous le prétexte farfelu qu'il n'était pas conforme aux accords précédents. Depuis lors, nous avons tous constaté que les conditions de sécurité en République centrafricaine se sont dégradées, que la situation socio-économique s'est détériorée et que les souffrances humaines se sont poursuivies. À cet égard, nous voudrions souligner que nous avons pris note de la promesse faite par la délégation française de refléter l'importance du processus de Khartoum dans les documents futurs du Conseil de sécurité. Nous allons nous assurer que cette promesse sera honorée.

Par ailleurs, le texte ne reflète pas les contributions importantes des instructeurs russes à la formation des Forces armées centrafricaines alors qu'ils se trouvent en République centrafricaine à l'invitation des autorités centrafricaines et s'emploient à renforcer la préparation au combat des forces armées centrafricaines. Au lieu de cela, la délégation chargée de la rédaction a tout fait pour exagérer le rôle de la mission militaire de formation de l'Union européenne en République centrafricaine, qui, comme les Européens l'ont admis eux-mêmes, se

concentre sur la formation des forces armées en matière de droits de l'homme, ce qui, il faut le dire, ne va pas les aider à assurer la sécurité et à exercer leur contrôle sur l'ensemble du territoire national.

À notre avis, tout cela se passe de commentaires. Je pense notamment à l'histoire concernant l'approbation par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) d'une deuxième livraison d'armes russes, gratuitement, en République centrafricaine, à la demande officielle de Bangui. Il devrait y avoir un consensus sur la nécessité de renforcer le secteur de la sécurité en République centrafricaine, et nous avons répondu à toutes les questions. Mais on nous dit maintenant que le pays ne dispose pas d'installations adéquates de stockage. Toutefois, pour une autre livraison de 1 400 armes automatiques effectuée ultérieurement par les Français – qui en plus ne provenaient pas de leurs stocks, mais avaient été saisies auprès des trafiquants dans des conditions obscures – on a pu trouver subitement des installations de stockage. Où est la logique dans tout ça? Ou s'agit-il d'un autre exemple de deux poids deux mesures? Comme on peut le constater, les pays occidentaux, qui sont guidés par des intérêts égoïstes, entravent le processus de reconstitution de forces prêtes au combat en République centrafricaine et le rétablissement de l'autorité du Gouvernement légitime sur l'ensemble du territoire national, même s'ils affirment le contraire.

Je vais décevoir ceux qui sont prêts à accuser la Russie de tous les maux du monde. Soit dit en passant, c'est avec surprise que nous avons eu connaissance par la BBC – les membres du Conseil consulter eux-mêmes ces informations sur Internet – d'une déclaration faite par le Conseiller américain à la sécurité nationale, M. John Bolton, sur le rôle de la Russie et de la Chine en Afrique. Ce qu'il a dit au sujet de nos pays pourrait s'appliquer aussi bien aux États-Unis. C'est exactement ce qu'a dit le journaliste qui était en train de décrire la situation. On peut voir cela sur le site Web de la BBC.

En fait, l'unité de la communauté internationale en faveur de la stabilisation de la République centrafricaine existe toujours et nous sommes toujours conscients de l'importance qu'il y a à proroger le mandat de la mission de maintien de la paix dans ce pays. Toutefois, selon nous, il est inacceptable que sous prétexte de soi-disant bonnes intentions de renforcer l'appui apporté à Bangui, les auteurs du projet de résolution veulent en réalité suggérer que leurs efforts sont exceptionnels.

Nous espérons qu'en fin de compte, le bon sens finira par l'emporter au profit des intérêts de la population centrafricaine. Nous poursuivrons activement nos efforts pacifiques visant à stabiliser la situation et à instaurer la paix en République centrafricaine. Nous sommes prêts à coopérer dans un esprit respectueux et constructif avec tous ceux qui le souhaitent. Il y a de la place pour tous ceux qui veulent aider la République centrafricaine.

M^{me} Wronecka (Pologne) (*parle en anglais*) : Je voudrais saisir cette occasion pour remercier la France d'avoir coordonné le processus de rédaction de la résolution 2448 (2018). La Pologne a voté pour ce texte, et nous regrettons que le Conseil n'ait pu parvenir à un consensus à ce sujet. À notre avis, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine est un élément essentiel des efforts déployés par le Conseil à l'appui de la paix en République centrafricaine, et la question de la prorogation du mandat de la Mission pour une année supplémentaire revêt la plus haute importance, tant pour le pays que pour la région de l'Afrique centrale dans son ensemble. À cet égard, il est essentiel de maintenir une position constructive sur cette question au sein du Conseil, afin de contribuer à la stabilité globale en République centrafricaine, notamment dans le contexte des élections prévues pour 2020 et 2021. Tout particulièrement en ce moment, il importe d'envoyer un message clair au Gouvernement et au peuple centrafricains concernant l'unité du Conseil de sécurité dans le cadre de son appui à leurs aspirations à la stabilité et à la prospérité.

M. Ma Zhaoxu (Chine) (*parle en chinois*) : La Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine a joué un rôle important dans le maintien de la paix et de la stabilité dans ce pays. La Chine appuie la prorogation de son mandat. Dans le même temps, il faut reconnaître et saluer les efforts déployés par les différentes parties au sein de la communauté internationale en faveur de la paix et de la sécurité en République centrafricaine. Les préoccupations légitimes de toutes les parties, en particulier celles de la République centrafricaine, doivent être pleinement prises en compte et prises au sérieux par les rédacteurs. La résolution 2448 (2018) doit favoriser le consensus au sein du Conseil, permettre de préserver son unité et envoyer un message positif de la communauté internationale à l'appui du Gouvernement centrafricain. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions contribuer durablement à la paix et à la stabilité en République centrafricaine. Pour ces motifs, la Chine

s'est abstenue dans le vote sur le projet de résolution qui vient d'être adopté.

M. Skoog (Suède) (*parle en anglais*) : La République centrafricaine prend des mesures importantes pour faire avancer le processus de paix dans le cadre de l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, dirigée par l'Union africaine. Parallèlement, les capacités des forces de sécurité nationales sont en train d'être renforcées en dépit de la situation extrêmement instable et fragile qui règne dans le pays, comme en témoignent les attaques perpétrées récemment contre des civils à Alindao et à Batangafo. Je voudrais mettre en exergue le rôle fondamental que joue la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) pour assurer la stabilité, faire avancer le processus de paix, appuyer la protection des civils et lutter contre la violence sexuelle et sexiste. Nous tenons à remercier la France des efforts qu'elle a déployés en ce qui concerne la résolution 2248 (2018). Je voudrais attirer brièvement l'attention sur trois domaines spécifiques où le mandat de la MINUSCA a été renforcé.

Le premier concerne la protection des civils, notamment la prévention et l'alerte rapide. Le deuxième concerne le rôle politique de la MINUSCA à l'appui au processus de paix. Le troisième concerne la capacité de la MINUSCA à fournir un appui logistique et technique aux Forces armées centrafricaines. Je tiens également à souligner que dans cette résolution, le Conseil indique qu'il est conscient des effets néfastes que les changements climatiques ont sur la stabilité de la région de l'Afrique centrale et souligne qu'il importe que l'ONU et les Gouvernements de la région procèdent à une évaluation appropriée des risques et élaborent des stratégies à long terme. Même si le mandat n'a pas été adopté par consensus, nous exhortons tous les membres du Conseil à faire preuve d'unité dans le cadre de leur appui à la République centrafricaine et à la MINUSCA, et nous savons qu'ils vont le faire.

Le Président : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Côte d'Ivoire et au nom des trois pays africains membres du Conseil de sécurité.

Les délégations de l'Éthiopie, de la Guinée équatoriale et de la Côte d'Ivoire saluent l'adoption de la résolution 2448 (2018) renouvelant le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), pour une année supplémentaire. Les

trois pays africains membres du Conseil ont voté en faveur de ce texte qui constitue un appui certain de la communauté internationale aux efforts de paix du peuple centrafricain. Ces pays regrettent cependant que le report, d'un mois, de l'adoption de cette résolution, n'ait pas permis d'aplanir les difficultés et de susciter l'esprit de compromis nécessaire afin d'aboutir au consensus sur le texte, toute chose qui assurerait à la présence de la MINUSCA en République centrafricaine la plénitude de sa légitimité.

En tout état de cause, les trois pays africains membres du Conseil voudraient souligner que seul l'intérêt de la République centrafricaine et de son peuple, qui n'ont que trop souffert de la persistance de la crise dans ce pays, doit guider nos décisions. La reconduction du mandat robuste de la MINUSCA, nous en sommes convaincus, permettra à la Mission d'exercer dans les meilleures conditions cette tâche prioritaire de protection des civils, de soutien au processus politique de paix, et d'appui à l'acheminement de l'aide humanitaire aux populations centrafricaines en détresse.

À travers cette nouvelle résolution, le Conseil réaffirme également son soutien à l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine. Il renforce le rôle de la MINUSCA dans la conduite de cette initiative en vue de favoriser un dialogue direct et inclusif entre les différents acteurs. Le Conseil appuie de même la participation du Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU au panel des facilitateurs de ladite initiative, démontrant ainsi l'intérêt qu'il accorde à ce processus politique, qui constitue sans aucun doute le cadre approprié pour le règlement durable de la crise en République centrafricaine.

Par ailleurs, les trois pays africains membres du Conseil se félicitent du renforcement de l'appui de la MINUSCA aux autorités centrafricaines dans le cadre de l'extension de l'autorité de l'État, du déploiement des forces de sécurité et de la préservation de l'intégrité du territoire. Nul doute que cet appui constitue un outil essentiel face aux défis politiques, sécuritaires et humanitaires auxquels la République centrafricaine reste confrontée.

Enfin, l'Éthiopie, la Guinée équatoriale et la Côte d'Ivoire expriment leur soutien au Gouvernement de la République centrafricaine et l'encouragent, ainsi que toutes les parties prenantes, à collaborer avec le système des Nations Unies, notamment la MINUSCA, dans leurs efforts de sortie de crise en vue d'un retour de la paix et de la stabilité durable dans ce pays frère.

Je reprends mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne maintenant la parole à la représentante de la République centrafricaine.

M^{me} Kpongo (République centrafricaine) : Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter pour la présidence de la Côte d'Ivoire de ce mois et vous remercier pour l'organisation de cette séance en vue de l'adoption de la résolution 2448 (2018) renouvelant le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA).

Je tiens à exprimer ma sincère gratitude à tous les membres du Conseil de sécurité qui ont apporté leur soutien en adoptant cette résolution et pour leur sens aigu des responsabilités tout au long des longues consultations. Car, pendant que nous tergiversons au niveau de l'Organisation des Nations Unies en général, et au niveau du Conseil de sécurité en particulier, la réalité sur le terrain est extrêmement grave et nous interpelle tous.

Comme nous l'avons constaté le 23 octobre dernier (voir le S/PV.8378) lors de la présentation du dernier rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine (S/2018/922), celle-ci demeure encore fragile en raison des affrontements entre les groupes armés, en particulier l'ex-Séléka et anti-balaka. La population civile, les personnels humanitaires et les forces internationales sont pris pour cibles dans l'engrenage de ces violences. Malgré les appels à l'endroit des groupes armés pour qu'ils déposent les armes et s'engagent dans le processus de paix, ces derniers répondent par des démonstrations de force comme ce fut le cas à Ndélé ces dernières semaines.

À ce stade, il me plaît de rappeler, pour en souligner la pertinence, le paragraphe 66 dudit rapport qui insiste sur la nécessité d'exercer une pression militaire tangible, continue et adaptée aux circonstances afin d'empêcher que les groupes armés se renforcent ou s'étendent encore. Malheureusement c'est le triste constat que nous observons en ce moment. En effet, les derniers événements malheureux survenus à Batangafo, Bambari, et surtout à Alindao le 15 novembre et à Ippy le 4 décembre, où les sites des personnes déplacées ont fait l'objet d'attaques meurtrières insensées, prouvent à suffisance certaines limites de la MINUSCA.

La persistance des conflits a conduit plus d'un million de Centrafricains à quitter de force leur domicile pour cause d'incendie, de démolition de maisons, ou par

mesure de prévention. À partir du 30 septembre 2018, la Commission Mouvement de Population a signalé 643 396 personnes déplacées internes, tandis que le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a signalé 573 242 réfugiés dans les pays voisins. Plus de la moitié des déplacés sont des enfants. En 2018, un nombre croissant d'enfants non accompagnés et séparés, environ 704, ont été identifiés à la suite de déplacements forcés. Les catégories de populations les plus durement touchées sont les personnes déplacées, les familles d'accueil et les personnes qui vivent dans les zones de conflit.

La République centrafricaine continue d'être enlisée dans un cycle de violence qui s'est répandu dans plusieurs parties du pays, y compris les régions qui, précédemment, étaient considérées comme relativement stables. Les abus et les graves violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire continuent d'être perpétrés dans un contexte d'impunité, exacerbant les tensions dans plusieurs régions du pays. Cela a généré des besoins humanitaires croissants et fait craindre que le pays s'enfonce davantage dans une crise humanitaire. Les civils, en particulier les femmes et les enfants, continuent de souffrir des conséquences du conflit et sont de plus en plus exposés à des risques de sécurité et à des besoins humanitaires pressants. Aujourd'hui, une personne sur cinq est une personne déplacée ou réfugiée du fait des exactions des groupes armés.

La crise est avant tout une crise de protection et demande l'engagement de toutes les parties en ce qui concerne la protection des civils. Les femmes et les enfants continuent de supporter le poids de cette violence. Un nombre croissant de femmes ont été victimes de violence.

Au regard des défis sécuritaires que le pays vit, il est crucial d'envisager sérieusement le déploiement des Forces armées centrafricaines (FACA) qui pourraient atténuer les ardeurs belliqueuses des groupes armés dans les zones où elles sont implantées. Le recul du nombre d'atteintes à la sécurité à Bangui, à Bangassou, à Paoua et dans plusieurs préfectures de l'ouest, est la résultante de la présence remarquée des FACA qui y sont déployées conjointement avec la MINUSCA. Le Gouvernement centrafricain plaide pour que le Conseil de sécurité autorise la MINUSCA à fournir un soutien logistique au redéploiement des FACA dans les garnisons réparties sur le territoire.

Il y a lieu de signaler qu'à ce jour, en plus de la formation des hommes par la mission militaire

de formation de l'Union européenne en République centrafricaine (EUTM RCA), certains pays amis, dont le Rwanda, le Cameroun, la Guinée équatoriale, la République démocratique du Congo et la République du Congo, assurent également les formations. Au stade actuel de notre intervention, nous voulons mentionner que dans le cadre bilatéral, la Fédération de Russie a appuyé nos forces en fourniture d'armements ainsi qu'avec un programme de formation en aguerissement pour les éléments formés au préalable par l'EUTM RCA. Ce sont ceux-là qui sont par la suite redéployés sur le terrain conjointement avec la MINUSCA. La présence des Forces armées centrafricaines munies de leurs outils de travail sur toute l'étendue du territoire, est un gage de sécurité pour les populations civiles, une assurance pour les services décentralisés de l'État et un facteur important pouvant contribuer au développement économique et social du pays.

En plus du mandat premier de la Mission qui se concentre sur certaines tâches prioritaires, notamment l'appui au processus politique et de réconciliation, et la protection des civils, la nouvelle résolution qui vient d'être adoptée lui confère d'autres tâches aussi importantes les unes que les autres, telles que son implication dans le processus électoral à venir, son intégration et son appui à l'Initiative africaine et la participation du Représentant spécial au panel des facilitateurs.

Ce sont là des initiatives que nous saluons vivement. Dans ce contexte, il importe de veiller à ce

que la MINUSCA soit dotée des ressources nécessaires pour s'acquitter convenablement de son nouveau mandat, une responsabilité qui incombe à tous les membres du Conseil de sécurité et à tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies. Pour sa part, le Gouvernement centrafricain réitère son appui ferme et déterminé à l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation, sous la conduite de l'Union africaine. Le Gouvernement apprécie à sa juste valeur la proposition de désigner un Envoyé spécial conjoint des Nations Unies et de l'Union africaine.

Je voudrais conclure en soulignant notre appréciation de voir le Conseil et toute la communauté internationale mobilisés aux côtés de la MINUSCA et en faveur d'une paix durable en République centrafricaine. Il faut donc consolider les progrès réalisés dans plusieurs domaines pour continuer d'avancer dans la recherche d'une solution à la crise. Nous réitérons nos sincères remerciements pour le soutien indéfectible du Conseil à l'endroit du Président Touadera dans sa quête pour faire de la République centrafricaine un pays où il fait bon vivre. Nous continuons d'avoir une pensée pour les pays qui fournissent des contingents et dont les ressortissants ont perdu leurs vies au service des Nations Unies pour la protection de la population centrafricaine. Nous les porterons toujours dans nos cœurs.

La séance est levée à 15 h 55.